

Commission Administrative Paritaire Départementale du 25 mai 2012

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

Après l'élection d'un nouveau président de la République et la formation d'un nouveau gouvernement, FORCE OUVRIERE, en toute indépendance, rappelle ses revendications.

FO exigera dans tous les cadres de négociations la satisfaction des revendications des salariés et continuera à s'opposer à toute politique d'austérité dictée par la réduction des déficits publics et aggravée par les nouveaux traités européens (MES et TSCG).

C'est le sens de la première demande d'audience de notre fédération de l'enseignement qui sera reçue par le nouveau ministre de l'Education nationale le 5 juin prochain.

Nous nous félicitons de l'annonce de l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants. Grâce à la position commune des fédérations syndicales exigeant le retrait des textes, les personnels ont obtenu satisfaction !

Parmi les revendications urgentes, le SNUDI FO demande au ministre de revenir sur les conditions de la rentrée 2012 : en particulier le rétablissement des 14.000 postes supprimés dans la loi de finances 2012 et d'apporter l'assurance du respect des garanties statutaires des personnels. Le SNUDI-FO dénonce le saccage de la carte scolaire dans notre département et vous demande, Monsieur le Directeur académique, de relayer auprès du ministre notre revendication d'annulation des 159 suppressions de postes pour la prochaine rentrée scolaire.

Concernant les opérations du mouvement 2012, nous remercions chaleureusement les personnels administratifs de la DP (Mme VEAUGIER et toute son équipe) pour leur investissement professionnel et leur réactivité face à nos nombreuses sollicitations ainsi qu'aux réponses données aux collègues.

Nous regrettons les différences notables de certains fichiers informatiques adressés aux syndicats, par rapport à ceux des années précédentes : l'absence dans la L8 simplifiée, de la mention du barème et des priorités a été corrigée, mais nous demandons l'ajout de la colonne « libellé nature » qui mentionne en clair la nature du poste ainsi que de la colonne « libellé spécialité » permettant, notamment, de repérer les postes fléchés. Cela nous a posé des difficultés quant à la publication d'un document anonymé qui soit de nature à renseigner correctement nos collègues. Cela a inutilement compliqué notre travail-de représentants du personnel.

De la même manière, nous réitérons notre demande d'obtention du fichier réactualisé L7, suite à des modifications de barèmes, afin de pouvoir vérifier quels sont les personnels qui ont postulé sur le même poste avec leurs barèmes respectifs.

Nous condamnons pour la 4^{ème} année consécutive la communication de votre « projet individuel d'affectation » via les boîtes i-prof avant la réunion de la CAPD et avant notre travail de contrôle. Les nombreuses erreurs relevées dans cette première mouture par vos services ou les organisations syndicales sont sources de confusion et de désappointement pour de nombreux collègues. Pour les élus SNUDI-FO, c'est inacceptable, d'autant que cette année, la circulaire nationale « mobilité » ne stipule plus cette obligation.

Nous revendiquons donc l'abandon de cette procédure.

Le SNUDI-FO s'est toujours opposé à l'introduction du « mérite » dans le barème du mouvement. La suppression de la note et le rétablissement de l'AGS entière dans le calcul du nouveau barème cette année, n'a pas permis le rétablissement d'un barème plus juste, à cause de l'inflation des majorations et bonifications (enfants, stabilité, exercice en zone difficile...). Au contraire, cela en aggrave l'injustice et induit une pression sur les collègues à solliciter des postes non désirés pour engranger des points de stabilité.

Nous revendiquons toujours l'amélioration du barème avec une diminution des points de majoration.

Seulement 841 collègues ont réussi à obtenir un poste à titre définitif à ce jour alors qu'il y a en avait plus de 1175 en 2011. Ce constat n'est pas une surprise ! Nous avons déjà alerté la profession que le mouvement 2012 était contraint et limité pour différentes raisons :

- la carte scolaire a pour conséquence un nombre important de personnels à replier sur des postes vacants,

- les postes réservés aux T1 et aux PES1 (environ 210), conséquence de la réforme de la mastérisation, sont autant de postes retirés du mouvement à TD ;

Par ailleurs, les 132 postes « fléchés » langues continuent cette année encore à nourrir la colère et la rancœur légitimes chez les personnels qui auraient pu y prétendre au barème mais qui se voient doubler par des personnels ayant souvent un barème très faible.

Le SNUDI-FO s'oppose à la multiplication des postes « réservés » et demande que cesse le recrutement « sur profil », notamment pour les postes fléchés, mesure contraire à la règle républicaine d'égalité d'accès à un emploi public sur la base de règles identiques pour tous.

Nous dénonçons le véritable « plan social » qui a touché les 32 maîtres G et les 66 maîtres E ainsi que le traitement scandaleux qui leur a été réservé dans le cadre du mouvement : privés de réels droits de repli, discriminés par rapport à n'importe quel adjoint, traités en « bouche-trous » et affectés en surnombre comme brigades.

En groupe de travail et lors de la dernière CAPD, vous avez refusé, monsieur le Directeur académique, d'offrir à ces personnels les mêmes conditions de repli que pour tout adjoint et la possibilité de pouvoir continuer à effectuer, en surnombre, leurs missions de maître spécialisé dans les circonscriptions où ils seraient rattachés.

Nous avons refusé de co-gérer cette situation et d'avoir une « attitude pédagogique », comme cela nous a été demandé, afin d'expliquer le bien fondé de vos mesures aux collègues.

Le SNUDI FO 13 portera les revendications de ces personnels (repli, retour sur leur poste), par l'intermédiaire de notre fédération nationale de l'enseignement, auprès de monsieur PEILLON, lors de notre audience, le 5 juin.

Comme vous le constatez monsieur le Directeur Académique, même si « des changements » sont annoncés, c'est en toute indépendance que nos revendications demeurent !

Nous souhaiterions aborder en questions diverses :

- la question des évaluations nationales CE1-CM2 ainsi que les évaluations départementales ou de circonscription

- Le dossier du LPC numérique